



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000665

Séance du jeudi 18 décembre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 2.1), Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 9.1), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 7.1), Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET, Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (jusqu'au rapport 2.3) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Claude PREIONI **Genes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Brigitte Vionnet) **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.5), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.5) **Osselle :** Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 3.5) **Pelousey :** Catherine BARTHELET (représentée par Serge ARMELLINI), Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beauré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thoraise :** Jean-Michel MAY (représenté par Cédric BREVOT) **Torpes :** Bernard LAURENT (jusqu'au rapport 9.1) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.6) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER

Etaient absents : **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessus :** Geneviève VERRO **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Carine MICHEL, **Champoux :** Thierry CHATOT **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST, **François :** Françoise GILLET **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Procurations de vote :

Mandants : **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI (jusqu'au rapport 9.1), Yves-Michel DAHOUI (à partir du rapport 2.1), Béatrice FALCINELLA (à partir du rapport 2.1), Abdel GHEZALI, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.2.3), Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Carine MICHEL, Françoise GILLET, Jean-Marc BOUSSET, Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH.

Mandataires : Françoise FELLMANN, Marie-Noëlle SCHOELLER, Jean-François GIRARD, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX (à partir du rapport 2.1), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 2.1), Béatrice RONZI, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.2.3), Jacqueline PANIER, Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN, Claude PREIONI, Jean-Michel FAIVRE, Jean-Louis FOUSSERET, Bernard BECOULET (puis Brigitte VIONNET à partir du rapport 2.1).

Objet : Décision modificative n°3

Décision modificative n°3

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 janvier 2008 adoptant le Budget Primitif 2008, considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a choisi de voter son budget par nature au niveau du chapitre, permettant ainsi, le cas échéant, de procéder à des virements de crédits au sein du même chapitre, il est proposé ci-dessous des modifications de crédits au titre de la Décision Modificative n°3.

Ces demandes correspondent essentiellement à un ajustement du produit de taxe professionnelle lié aux modalités de financement du FDPTP et à des régularisations comptables (opération d'ordre de stocks, emprunts revolving, droit à déduction de TVA, versement transport).

Dans le respect de l'autonomie des budgets annexes, la Décision Modificative n°3 conduit à une augmentation du recours à l'emprunt sur le budget principal, de 332 129 €. Le recours à l'emprunt des budgets annexes n'est pas modifié.

Il vous est présenté ci-dessous la proposition de décision modificative n° 3 :

- pour le budget principal : ajustement du produit de taxe professionnelle lié aux modalités de financement du FDPTP, régularisations comptables liées aux emprunts revolving et actualisation de la subvention d'équilibre du budget annexe Transports,
- pour le budget annexe Transports : Opérations de droit à déduction de TVA sur la Délégation de service public (DSP) KEOLIS, régularisation versement transport, régularisation des opérations des emprunts revolving,
- pour le budget annexe Zone du Noret : régularisation des opérations des emprunts revolving, ajustement des opérations d'ordre de stocks.

I. Budget principal

A/ Opérations financières

I. Produit fiscal de taxe professionnelle 2008

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) a pour objectif de mettre en oeuvre une péréquation fiscale à l'échelle du département. Depuis la loi de décentralisation du 2 mars 1982, le FDPTP est réparti par le Conseil Général, mais son ordonnancement demeure de la compétence du Préfet.

Le financement de ce fonds (dont bénéficie la CAGB) est alimenté par un écrêtement des établissements dits « exceptionnels » situés dans le département : les établissements exceptionnels sont ceux qui présentent des bases de taxe professionnelle, divisées par le nombre d'habitants de la commune d'implantation, supérieures à deux fois la valeur moyenne nationale par habitant.

Les communautés d'agglomération à taxe professionnelle unique sont exclues du champ d'application de la législation relative à l'écrêtement, à condition toutefois que ni les groupements préexistants, ni les communes membres de ces groupements n'aient subi un écrêtement de taxe professionnelle l'année précédant celle de la mise en place de la taxe professionnelle unique (article 1648 A I ter 2b du code général des impôts).

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est concernée par cette dérogation au titre de l'établissement Metalis, situé sur la commune de Chaudfontaine, qui génèrait un écrêtement avant 2001. La Préfecture du Doubs a notifié le 11 septembre 2008 le montant qui sera prélevé sur le produit fiscal de taxe professionnelle unique 2008 du Grand Besançon au titre de l'établissement Metalis, afin d'alimenter le FDPTP.

Ce montant s'élève en 2008 à **24 295 €** ; il est supérieur de 496 € par rapport à celui de 2007 (23 799 €) en raison de son indexation sur le taux d'évolution nationale de la DGF 2008 (+ 2,028 %).

Il convient par conséquent d'ajuster le montant du produit fiscal de taxe professionnelle unique pour l'année 2008 qui s'élève au total (allocations compensatrices comprises) à 43 588 358 €, soit une progression de + 2,5 % par rapport à 2007.

	2007	BP 2008	Notifié 2008	Différence/BP	
Bases	266 720 000	272 054 400	271 248 000		
<i>Evolution de la base en %</i>		2,00%	1,70%		
Taux	15,47	15,47	15,47		
Produit fiscal	41 261 584	42 086 816	41 962 066	-124 750	
Ticket modérateur	64 603	-226 621	-66 854	159 767	
Produit fiscal (intégrant la régularisation des bases et du ticket modérateur)	41 196 981	41 860 194	41 895 212	35 018	
<i>Variation du produit de TP en %</i>			1,69%		
Roles supplémentaires régularisés en 2008			420 872	420 872	
Produit fiscal (intégrant la régularisation des rôles supplémentaires)	41 196 981	41 860 194	42 316 084	455 890	Déjà régularisés en DM 2 Conseil du 21 octobre 2008
<i>Variation en %</i>			2,72		
Prélèvement FDPTP (n'a pas été régularisé en 2007)	-23 799	0,00	-24 295	-24 295	A régulariser en DM 3
Produit fiscal (après prélèvement FDPTP)	41 173 182	41 860 194,00	42 291 789		
Allocations compensatrices	1 337 086	1 337 086	1 296 569	-40 517	Déjà régularisés en DM 2 Conseil du 21 octobre 2008
<i>Variation en %</i>			-3,03		
Produit fiscal et allocations compensatrices	42 510 268	43 197 280	43 588 358		
<i>Variation en %</i>			2,54		

Il est proposé d'ajuster le produit fiscal par la réduction de l'enveloppe des dépenses imprévues de fonctionnement soit -24 295 €.

- recettes en 73.01 : - 24 295 €
- dépenses en 022.01 : - 24 295 €

2. Opérations emprunts revolving

Dans une démarche d'optimisation de la trésorerie et de réduction des frais financiers, le Grand Besançon a procédé à différents mouvements revolving au cours de l'année 2008.

Les emprunts dits « revolving » constituent une formule qui associe un emprunt long terme classique et l'ouverture de droits de tirage comparables à une ligne de trésorerie. Le remboursement par anticipation, total ou partiel, de ces prêts redonne à l'emprunteur une nouvelle capacité de tirage dans la limite d'un plafond dégressif. Ils ont vocation à permettre l'optimisation de la trésorerie et des frais financiers.

Les opérations effectuées par le Grand Besançon nécessitent de procéder aux écritures budgétaires et comptables correspondantes :

- Régularisation au titre du remboursement de 2,4 M€ effectué sur le contrat avec la CDC en avril 2008.
 - dépenses en 16.01 : + 2 400 000 €
 - recettes en 16.01 : + 2 400 000 €
- Ajustement de l'imputation budgétaire relative au tirage 2007 de 1,4 M€ (budget 2007).
 - dépenses en 041.01 : + 1 400 000 €
 - recettes en 041.01 : + 1 400 000 €
- Régularisation au titre du remboursement de 3 M€ effectué sur le contrat avec CALYON en septembre 2008 qui fit l'objet ensuite d'un retraitage de 1,3 M€.
 - dépenses en 16.01 : + 3 000 000 €
 - recettes en 16.01 : + 3 000 000 €

B/ Réajustement des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes

Conformément aux besoins du budget annexe Transports (voir ci après), il est proposé de corriger les montants des subventions d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe Transports.

	Montant voté Budget	Montant voté DM 3	Montant total
Subvention d'équilibre au budget annexe TRANSPORTS	16 030 321,78 €	332 129,00 €	16 362 450,78 €
Subvention d'équilibre au budget annexe CRR	3 735 198,04 €	0,00 €	3 735 198,04 €
Subvention d'équilibre de prix au budget annexe ZONE DU NORET	51 444,73 €	0,00 €	51 444,73 €
Montant total des subventions versées par le budget principal aux budgets annexes	19 816 964,55 €	332 129,00 €	20 149 093,55 €

- dépenses en 67.815 : + 332 129,00 €

Nouvel équilibre du budget principal :

Le besoin de financement par emprunt, hors opération emprunts revolving, est augmenté de 332 129,00 € pour atteindre 14 345 027,46 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est diminué de 332 129,00 € pour atteindre 1 321 686,74 €.

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM3	TOTAL
Réel	72 096 987,55	307 834,00	72 404 821,55	78 622 936,19	-24 295,00	78 598 641,19
Ordre	4 872 132,90		4 872 132,90			
Virement de section à section	1 653 815,74	-332 129,00	1 321 686,74			
TOTAL	78 622 936,19	-24 295,00	78 598 641,19	78 622 936,19	-24 295,00	78 598 641,19
Section d'investissement	Dépenses Budget	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM3	TOTAL
Réel	39 563 196,82	5 400 000,00	44 963 196,82	13 024 349,72	5 400 000,00	18 424 349,72
Ordre	558 080,45	1 400 000,00	1 958 080,45	5 430 213,35	1 400 000,00	6 830 213,35
Virement de section à section	0,00		0,00	1 653 815,74	-332 129,00	1 321 686,74
Besoin de financement par emprunt				20 012 898,46	332 129,00	20 345 027,46
Besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving				14 012 898,46	332 129,00	14 345 027,46
TOTAL	40 121 277,27	6 800 000,00	46 921 277,27	40 121 277,27	6 800 000,00	46 921 277,27

Une présentation par chapitre est présentée en annexe

II. Budget annexe Transports

Opérations de droit à déduction de TVA sur la Délégation de service public (DSP) KEOLIS :

Dans le cadre de la DSP Transports, un transfert de droit à déduction de la TVA est prévu.

Il se fonde sur les articles 216 bis et quater de l'annexe II du Code Général des Impôts : l'autorité délégante peut décider de transférer au délégataire le droit à déduction de TVA ayant grevé l'acquisition des biens qui sont la propriété de l'autorité délégante et qui sont mis à disposition du délégataire pour les besoins de l'exploitation.

Le délégataire (KEOLIS) établit les demandes de remboursement de TVA. Les sommes remboursées sont restituées à l'autorité délégante (Grand Besançon).

Les sommes remboursées au titre de la TVA depuis 2005 et jusqu'au 3^{ème} trimestre 2008 ont été encaissées à la Trésorerie et doivent être inscrites comptablement au budget soit 1 629 398,00 €.

Ces écritures constituent de opérations d'ordre qui n'impactent pas le budget 2008.

- dépenses en 041.815 : + 1 629 398,00 €
- recettes en 041.815 : + 1 629 398,00 €

Dans le cadre de ces opérations, en 2007, une somme encaissée de 332 129,00 € par la trésorerie a été identifiée comme du versement Transport alors que cette somme correspondait à un versement du droit à déduction de TVA sur la DSP Transport. La Trésorerie demande donc de procéder à l'annulation de ce titre émis à tort sur le versement transport 2007.

Cette régularisation de VT 2007 sur l'exercice budgétaire 2008 sera financée sur 2008 par l'augmentation de la subvention d'équilibre du budget principal de 332 129 €.

En outre face au produit de VT perçu à tort en 2007, il conviendrait également de réviser la provision de VT constituée sur 2007. Cette actualisation de la provision de VT pour l'année 2007 réajustée sur celle de 2008 sera, conformément au calcul de cette provision arrêté par délibération communautaire du 10 février 2007, réalisée sur l'exercice budgétaire 2009 en fonction des réalisations effectives constatées après le vote du Compte Administratif 2008.

- dépenses en 67.815 : + 332 129,00 €
- recettes en 77.815 : + 332 129,00 €

Nouvel équilibre du budget annexe Transports :

Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe est augmentée de 332 129,00 €.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM3	TOTAL
Réel	31 072 996,00	332 129,00	31 405 125,00	40 904 459,35	332 129,00	41 236 588,35
Ordre	3 350 144,35	0,00	3 350 144,35	0,00	0,00	0,00
Virement de section à section	6 481 319,00	0,00	6 481 319,00	0,00		0,00
TOTAL	40 904 459,35	332 129,00	41 236 588,35	40 904 459,35	332 129,00	41 236 588,35
Section d'investissement	Dépenses Budget	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM3	TOTAL
Réel	10 933 360,99	0,00	10 933 360,99	981 250,40		981 250,40
Ordre		1 629 398,00	1 629 398,00	3 350 144,35	1 629 398,00	4 979 542,35
Virement de section à section				6 481 319,00	0,00	6 481 319,00
Besoin de financement par emprunt				120 647,24		120 647,24
TOTAL	10 933 360,99	1 629 398,00	12 562 758,99	10 933 360,99	1 629 398,00	12 562 758,99

Une présentation par chapitre est présentée en annexe

III. Budget annexe Zone du Noret

Opérations emprunts revolving

Les opérations effectuées par le Grand Besançon nécessitent de procéder aux écritures budgétaires et comptables correspondantes :

- Régularisation au titre du remboursement de 947 000 € effectué sur le contrat avec CALYON en janvier 2008.
 - dépenses en 16.90 : + 947 000,00 €
 - recettes en 16.90 : + 947 000,00 €
- Ajustement de l'imputation budgétaire relative à ce tirage effectué fin 2007 de 947 000 €
 - dépenses en 041.90 : + 947 000,00 €
 - recettes en 041.90 : + 947 000,00 €

Opérations d'intégration et de sortie de stocks

Dans le cadre de ce budget annexe, il est proposé de régulariser des opérations d'ordre d'intégration et de sortie de stock 2007 sur l'exercice budgétaire 2008 :

- dépenses en 042.90 : + 1 169 659,09 €
- recettes en 040.90 : + 1 169 659,09 €
- dépenses en 040.90 : + 1 147 830,34 €
- recettes en 042.90 : + 1 147 830,34 €

Afin d'équilibrer ces écritures d'ordre qui auraient dû impacter les résultats de 2007 et leur reprise, et conformément à la délibération modificative de reprise des résultats 2007 présentée dans un rapport précédent, les écritures d'affectation sont modifiées comme ci après :

- recettes en 10.90 : - 21 828,75 €
- recettes en 001.90 : + 21 828,75 €

Nouvel équilibre du budget annexe Zone du Noret:

Le besoin de financement par emprunt et l'autofinancement ne sont pas modifiés.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est pas modifiée.

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DU NORET						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM3	TOTAL
Réel	35 000,00		35 000,00	364 636,73	21 828,75	386 465,48
Ordre	739 273,46	1 169 659,09	1 908 932,55	409 636,73	1 147 830,34	1 557 467,07
Virement de section à section	0,00		0,00			0,00
TOTAL	774 273,46	1 169 659,09	1 943 932,55	774 273,46	1 169 659,09	1 943 932,55
Section d'investissement	Dépenses Budget	Dépenses DM3	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM3	TOTAL
Réel	6 650,42	947 000,00	953 650,42	21 828,75	925 171,25	947 000,00
Ordre	399 636,73	2 094 830,34	2 494 467,07	729 273,46	2 116 659,09	2 845 932,55
Virement de section à section				0,00	0,00	0,00
Remboursement emprunt	344 815,06		344 815,06			
Besoin de financement par emprunt				0,00	0,00	0,00
TOTAL	751 102,21	3 041 830,34	3 792 932,55	751 102,21	3 041 830,34	3 792 932,55

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

IV. Evolution du besoin de financement par emprunt (hors emprunt revolving) du budget consolidé de la CAGB après DM n°3

Besoin de financement par emprunt après DM N°3 (hors opérations emprunts revolving)				
	Budget 2008	DM N°3	Total	% d'évolution
Budget principal	14 012 898,46	332 129,00	14 345 027,46	2,37%
Budget annexe TRANSPORTS	120 647,24	0,00	120 647,24	0,00%
Budget annexe DECHETS	0,00	0,00	0,00	0,00%
Budget annexe CRR	1 536 161,33	0,00	1 536 161,33	0,00%
Budget annexe Zone d'activités du Noret	-344 815,06	0,00	-344 815,06	0,00%
TOTAL	15 324 891,97	332 129,00	15 657 020,97	2,17%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adoption de cette proposition de Décision Modificative n°3 au titre du budget 2008 pour le budget principal et les budgets annexes de la CAGB

PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Président

RECU 22.DEC 2008

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 133

Contre : 0

Abstention : 0

Annexe
DECISION MODIFICATIVE N°3
Présentation par chapitre

Budget Principal :

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n°3	Chap.	Objet	DM n°3
	Opérations non ventilables			Opérations non ventilables	
O22	Dépenses imprévues de fonctionnement	-24 295,00	73	Contributions directes	-24 295,00
	Transports, Déplacement, infrastructures				
67	Subvention d'équilibre Budget annexe Transports	332 129,00			
O23	Virement à la section d'investissement	-332 129,00			
	TOTAL	-24 295,00		TOTAL	-24 295,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n°3	Chap.	Objet	DM n°3
	Opérations non ventilables			Opérations non ventilables	
16	Opérations emprunts revolving	5 400 000,00	16	Opérations emprunts revolving	5 400 000,00
O41	Opérations emprunts revolving	1 400 000,00	O41	Opérations emprunts revolving	1 400 000,00
			16	Recours à l'emprunt	332 129,00
			O21	Virement de la section de fonctionnement	-332 129,00
	TOTAL	6 800 000,00		TOTAL	6 800 000,00

Budget annexe Transports :

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
67	Régularisation VT 2007	332 129,00		Subvention d'équilibre budget principal	332 129,00
O23	Virement à la section d'investissement	0,00			
	TOTAL	332 129,00		TOTAL	332 129,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
O41	Opération droit à déduction TVA	1 629 398,00	O41	Opération droit à déduction TVA	1 629 398,00
			16	Recours à l'emprunt	0,00
			O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00
	TOTAL	1 629 398,00		TOTAL	1 629 398,00

Budget annexe Zone d'activité du Noret :

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DU NORET					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
O42	Opérations de stock	1 169 659,09	O42	Opérations de stock	1 147 830,34
			O02	Résultat de fonctionnement reporté	21 828,75
O23	Virement à la section d'investissement	0,00			
	TOTAL	1 169 659,09		TOTAL	1 169 659,09
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
O40	Opérations de stock	1 147 830,34	O40	Opérations de stock	1 169 659,09
			10	Excédent de fonctionnement	-21 828,75
O41	Opérations emprunts revolving	947 000,00	O41	Opérations emprunts revolving	947 000,00
16	Opérations emprunts revolving	947 000,00	16	Opérations emprunts revolving	947 000,00
			16	Recours à l'emprunt	0,00
			O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00
	TOTAL	3 041 830,34		TOTAL	3 041 830,34